

ORDONNANCE 01-277, o. 011

---

RÈGLEMENT D'URBANISME DE  
L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-  
ROYAL (01-277, article 526)

---

**Ordonnance afin d'autoriser l'installation d'une plaque commémorative en façade de l'immeuble situé au 3460, rue Saint-Urbain, soulignant l'œuvre de l'architecte Ernest Cormier et le studio qui porte son nom**

À sa séance ordinaire du 6 mai 2019, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal décrète :

1. Pour souligner l'œuvre de l'architecte Ernest Cormier ainsi que le studio portant son nom, il sera autorisé d'installer une plaque commémorative sur la façade de l'immeuble situé au 3460, rue Saint-Urbain;
2. Que la plaque fera 24 pouces x 18 pouces, sera fabriquée en bronze coulé (pour un poids de 55 lb), que son fond sera de couleur noire au fini martelé et qu'elle sera ceinturée d'une bordure simple et de lettrages tous deux au fini bronze brossé;
3. Que cette plaque soit ancrée dans la maçonnerie à l'aide de quatre tiges en laiton prévues à cet effet.

**ANNEXE A**  
**VISUEL - PHOTOMONTAGE**



---

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx

Le maire d'arrondissement,

Luc Ferrandez